
1404 Décret du 12 décembre 2018 portant modification du décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables

(Moniteur n°8 du 11 janvier 2019 p.917)

Proposition décret n°699 (2018-2019) de Mme Gonzalez Moyano, M. Baurain, M. Lagasse, M. du Bus de Warnaffe

Discussion et adoption : séance du 12 décembre 2018 CRI n°8 (2018-2019)

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C – 2019/40006]

**12 DECEMBRE 2018. — Décret portant modification du décret du 13 octobre 2016
relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables**

Le Parlement de la Communauté française a adopté et Nous, Gouvernement, sanctionnons ce qui suit:

Article 1^{er}. A l'article 30 du décret l'alinéa 1^{er} est remplacé par la disposition suivante :

« Le Gouvernement peut accorder aux partenaires des subventions, calculées conformément au présent chapitre, destinées à soutenir la réalisation des missions et obligations liées à leur agrément. »

Art. 2. La présente proposition entre en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Bruxelles, le 12 décembre 2018.

Le Ministre-Président et Ministre en charge de l'Égalité des chances et des Droits des femmes,

R. DEMOTTE

La Vice-Présidente et Ministre de la Culture et de l'Enfance,

A. GREOLI

Le Vice-Président et Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale,
de la Recherche et des Médias,

J.-Cl. MARCOURT

Le Ministre de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion
de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale,

R. MADRANE

La Ministre de l'Éducation,

M.-M. SCHYNS

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative,

A. FLAHAUT

—
Note

Session 2018-2019

Documents du Parlement. Projet de décret, n°699-1. – Rapport de commission, n° 699-2. – Texte adopté en séance plénière, n° 699-3.

Compte-rendu intégral. – Discussion et adoption. Séance du 12 décembre 2018.